

Réf: Dossier 383891

Avis de constitution

SOCIETE « CHRO-CARO MINING »

Siège ABIDJAN YOPOUGON MAROC-MOSQUÉE, Lot
5338, Ilot 133

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 23/12/2024 reçus par Me Kramo Simplicite Kouakou, et enregistrés au CEPICI le 08/01/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « CHRO-CARO MINING »

Objet : -LA RECHERCHE ET L'EXPLOITATION MINIÈRE ,
ET PLUS GÉNÉRALEMENT, TOUTES OPÉRATIONS
INDUSTRIELLES, COMMERCIALES , FINANCIERES ,
IMMOBILIÈRES OU MOBILIÈRES, DE SERVICES SE
RATTACHANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT A
L'OBJET SOCIAL, ET SUSCEPTIBLES D'EN FACILITER LA
RÉALISATION.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement
souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN YOPOUGON MAROC-MOSQUÉE, Lot
5338, Ilot 133

Dirigeant(s) M SEYDOU COULIBALY (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-00702 du 13/02/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°09632/GTCA/RC/2025 du 13/02/2025

Pour Avis

Le CEPICI

